

COMMUNE DE FOREL (LAVAUUX)



Préavis municipal N° 1/2020

RAPPORT SUR LA GESTION DE LA MUNICIPALITE POUR L'EXERCICE 2019

ANNEXES

Rapport de gestion 2019 de l'AIEJ

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DES EAUX DU JORAT (A.I.E.J.)



Association Intercommunale des Eaux du Jorat (AIEJ)

Le Comité directeur s'est réuni à 7 reprises, en plénum durant l'année 2019. Ces séances du Comité Directeur se déroulent à Carrouge, hormis les 2 séances qui sont suivies par l'assemblée des délégués.

En plus des séances plénières, des délégations du Comité directeur ont participé à 3 séances avec la Commune de Pully, 2 avec la Commune de Lutry, 2 avec la Commune de Lausanne, 4 avec les Communes de Pully et de Montpreveyres, 2 avec l'entreprise Rittmeyer (système de télégestion

de l'eau) et la rencontre avec M. Daniel Flotron, Préfet du District de Lavaux-Oron. Ceci sans compter les participations aux différentes séances de commissions des différents préavis.

Sortie de Jorat-Menthue

Après plusieurs années de discussions et de tractations, la Commune de Jorat-Menthue est sortie de notre association. Les assemblées de l'AIEJ et l'Association Intercommunale des Eaux du Haut-Jorat (AIEHJ) ont accepté cette sortie ainsi que l'abrogation de la convention qui lie nos 2 associations. Le Conseil d'Etat a également ratifié cette sortie.

Avenant à la convention entre l'AIEJ, la Commune de Forel (Lavaux) et la Commune de Pully

La convention a pour but de permettre à l'AIEJ d'utiliser l'eau des sources de Pully, situées sur la Commune de Montpreveyres, en période sèche et de la restituer en période humide. En réalité, le système ne fonctionne pas car nous n'arrivons pas à transporter les volumes achetés alors que nous finançons en partie les pompages à Pully. Au 31 décembre 2017, le déficit pour l'AIEJ était de 91'824 m³.

Par conséquent, le but final est de ne plus transporter l'eau à travers le réseau AIEJ, celle-ci transitera par la Montagne du Château (Commune de Lausanne), aux frais de la Commune de Pully. Cela signifie la modification de la convention actuelle, la Commune de Pully pourra toujours fournir l'association en cas de besoin et potentiellement à des meilleures conditions que celles de la Ville de Lausanne.

Cet avenant précise les points suivants, au bénéfice de la Commune de Pully :

1. La possibilité d'utiliser le tronçon Grange-la-Tour - Grange à Michoud situé sur le tronçon Echerins - Pra Don Abbé ;
2. Les changements projetés sur la Montagne du Château ;
3. Les délais pour restituer nos créances fixées au 31 décembre 2027.

Remplacement de la conduite du Lac de Bret

Après plusieurs études de variantes du changement de la conduite de Bret, la solution s'est tournée vers le réservoir des Echerins. Cette solution, moins onéreuse, permettra de garantir

notre approvisionnement à long terme. Elle a été acceptée par l'Assemblée des délégués et les travaux sont prévus en 2020.

Abandon du réservoir de Montpreveyres à la Montagne du Château

Des discussions sont en cours afin de trouver une solution commune aux 3 entités soit l'AIEJ, les Communes de Montpreveyres et de Pully pour transporter l'eau des sources de Pully en direction de Lausanne et de supprimer le réservoir de Montpreveyres. Le but est de finaliser le projet, de faire approuver les travaux aux deux Conseils communaux et à l'Assemblée des délégués de l'AIEJ durant cette législature.

Finances de l'AIEJ

Les comptes 2019 sont bénéficiaires, ils se soldent avec un léger bénéfice de CHF 3'940.01.

Toutefois, le Comité directeur a pris la décision de passer les frais d'honoraires de notre bureau d'ingénieur, datant de plusieurs années, dans les comptes de l'administration générale, ce qui a permis de les passer dans les frais fixes. Cela évite un déficit important qui obligerait le Comité directeur de faire valoir l'article 29 des statuts ; celui-ci indique : le déficit éventuel est réparti entre les membres de l'association au prorata du nombre d'habitants selon le dernier recensement cantonal publié.

Les comptes sont également positifs grâce à la vente du tronçon cédé à l'AIEHJ.

Il est donc important d'ajuster l'annexe 2 du règlement de livraison et d'achat d'eau qui traite des prix et modalités de vente et d'achat d'eau entre les membres. Actuellement, nous connaissons plus précisément les effets de la fusion de Jorat-Mézières, des captages des sources de Forel (Lavaux) et de la baisse de la consommation de Vucherens (réparation d'une fuite difficile à détecter). Un préavis sera présenté en 2020.

Nous pouvons également affirmer que cette annexe modifiée en 2016 était la bonne solution, l'AIEJ est une assurance pour l'alimentation en eau potable des communes membres, sans ces modifications le résultat 2019 aurait été déficitaire à hauteur de CHF 167'000.-.

Personnel de l'association

Le surveillant M. Daniel Dewarrat et l'aide-surveillant M. Didier Aguet ont suivi un cours de 2 demi-journées avec l'entreprise Rittmeyer. Ceci leur permet de se familiariser avec la technique de notre réseau.

M. Daniel Dewarrat suivra le cours de surveillant de réseau en 2020.

Le secrétariat et la bourse sont respectivement tenus par Mmes Florence Le Bot et Josette Stettler.

Le Comité Directeur remercie tout le personnel de l'association pour le travail accompli pendant cette année 2019.

En conclusion, le Comité directeur est conscient des tâches importantes qui l'attendent pour 2020 avec la modification de l'annexe 2 du règlement, la réalisation de la conduite sur le réservoir des Echerins et la liaison sur la Montagne du Château.

Pour le comité de l'AIEJ
Jean-Marc Gènton, Président

